Communauté d'agglomération de Boulogne-sur-Mer
www.agglo-boulognesurmer.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en date du 11 AVR. 2017

Le Président

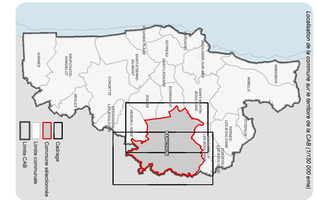
PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

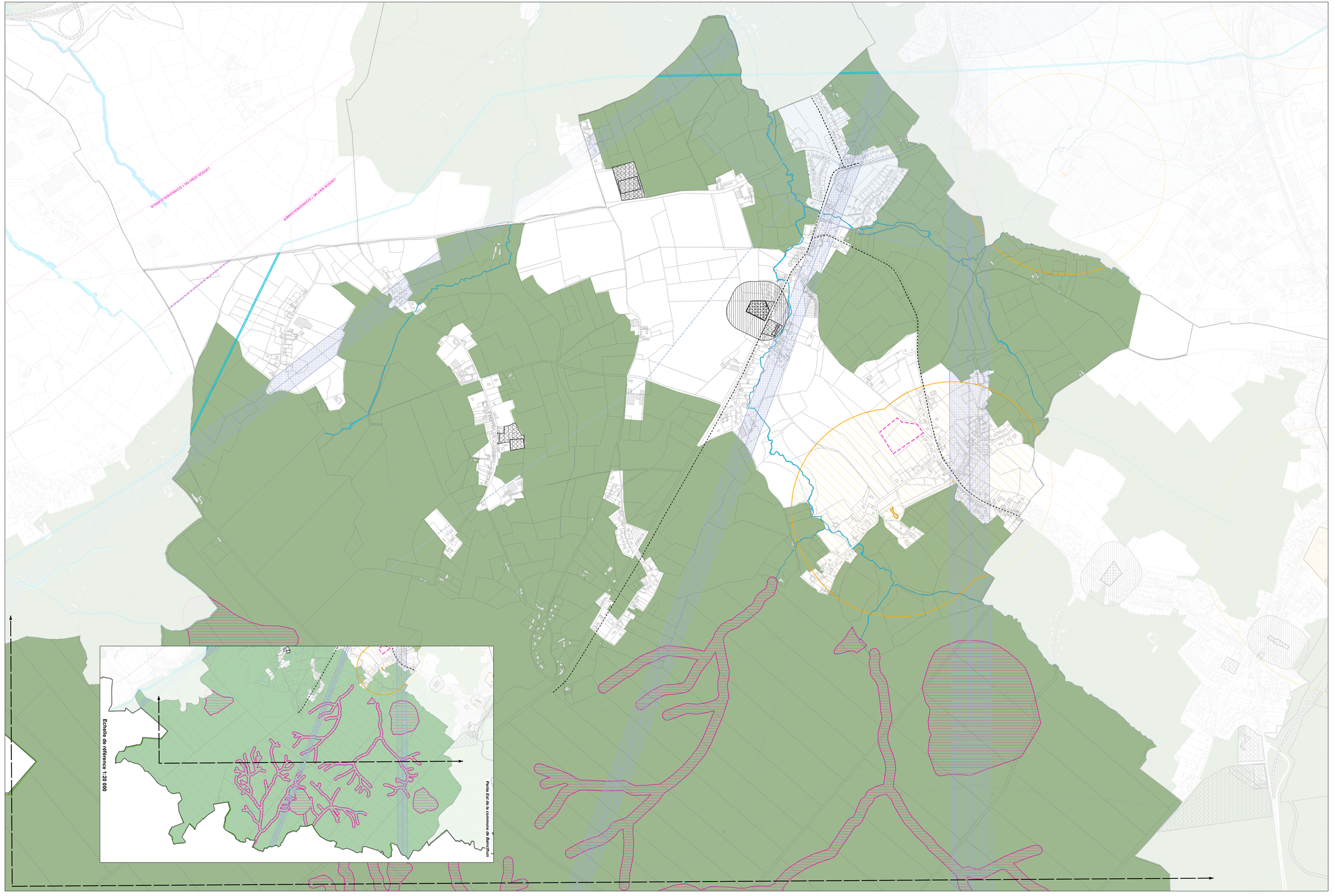
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BAINCTHUN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE : 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE : 06 Avril 2017





Légende : SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A1 : Passage des engins mécaniques pour entretien des cours d'eau
- A3 : Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I4 : Réseaux de transport de gaz
- I5 : Réseaux de transport d'électricité
- PT3 : Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- ELT7 : servitudes d'alignement routes nationales, départementales et voies communales
- ELT10 : Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés riveraines des routes classées
- ELT11 : Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés riveraines des routes express
- INT1 : Cimetière
- INT1 : Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 : Monument surfonicier
- AC1 : Protection de monument surfonicier
- JS1 : Installation sportive
- PT1 : Centre de réception
- PT2 : Centre d'émission-réception
- PT2 : zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- AD : Surface soumise à autorisation de défrichement
- SIC Site d'intérêt Communautaire
- ZNIEFF1

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti isolé/ruine
- Parcelle
- A16
- Axe principal
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Commune
- Limite CAB

0 35 100 200 300 400 530 Mètres

Sources: Réalisation BDCO sur Cdb privé - ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérique 2016, IEDOO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté pour être annexé à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Pour Le Vice-Président, Guillaume Boty DEBAUX

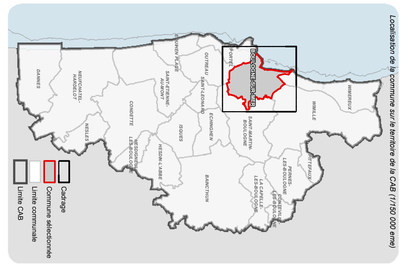
PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

BOULOGNE-SUR-MER

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 06 Avril 2017



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien du littoral
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignament, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prevention des risques naturels prévisibles et miniers

4) Informations et Obligations Diverses
- ENS0 - Espace Naturel Sensible Départemental
- ZNIEFF I

3) Servitudes de classement et de protection
- AB - Dunes du Pas-de-Calais
- AC1 - Monument Historique
- AC1 - Monument Initiatire
- AC1 - Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AC2 - Sites naturels
- AC4 - Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- Poste militaire
- AR2 - Zone de protection
- JS1 - installation sportive
- JS1 - Enceinte
- Récepteur
- PT1 - Centre de réception
- Emetteur ou récepteur
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Tunnel
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCU et CAB avec : IGREAL Nord-Pas de Calais - AZI, SOGTM &c, RTE 2011, IGBRGM, DGI cadastre numérisé 2004, SDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 05 AVR. 2017

Et la Vice-Présidente
Kristèle BAS DEBAUX

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

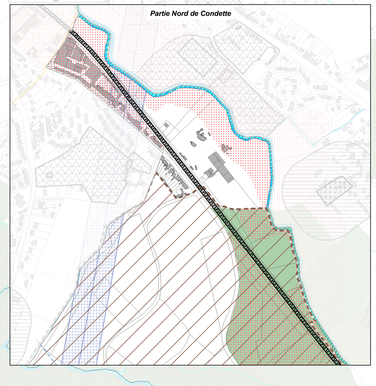
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

CONDETTE

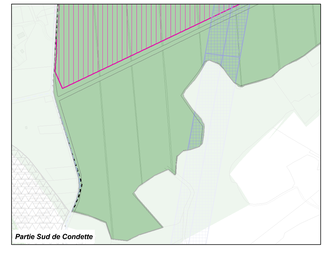
BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE	24 Mars 2016 et 30 Juin 2016 (seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE	06 Avril 2017

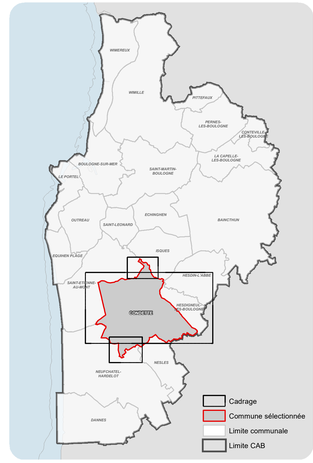
Partie Nord de Condette



Partie Sud de Condette



Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage

- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I6 - Mines et carrières
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage

- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection

- A8 - Dunes du Pas-de-Calais
- A9 - ZAP Condette
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AC2 - Sites naturels
- AC3 - Réserves naturelles
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses

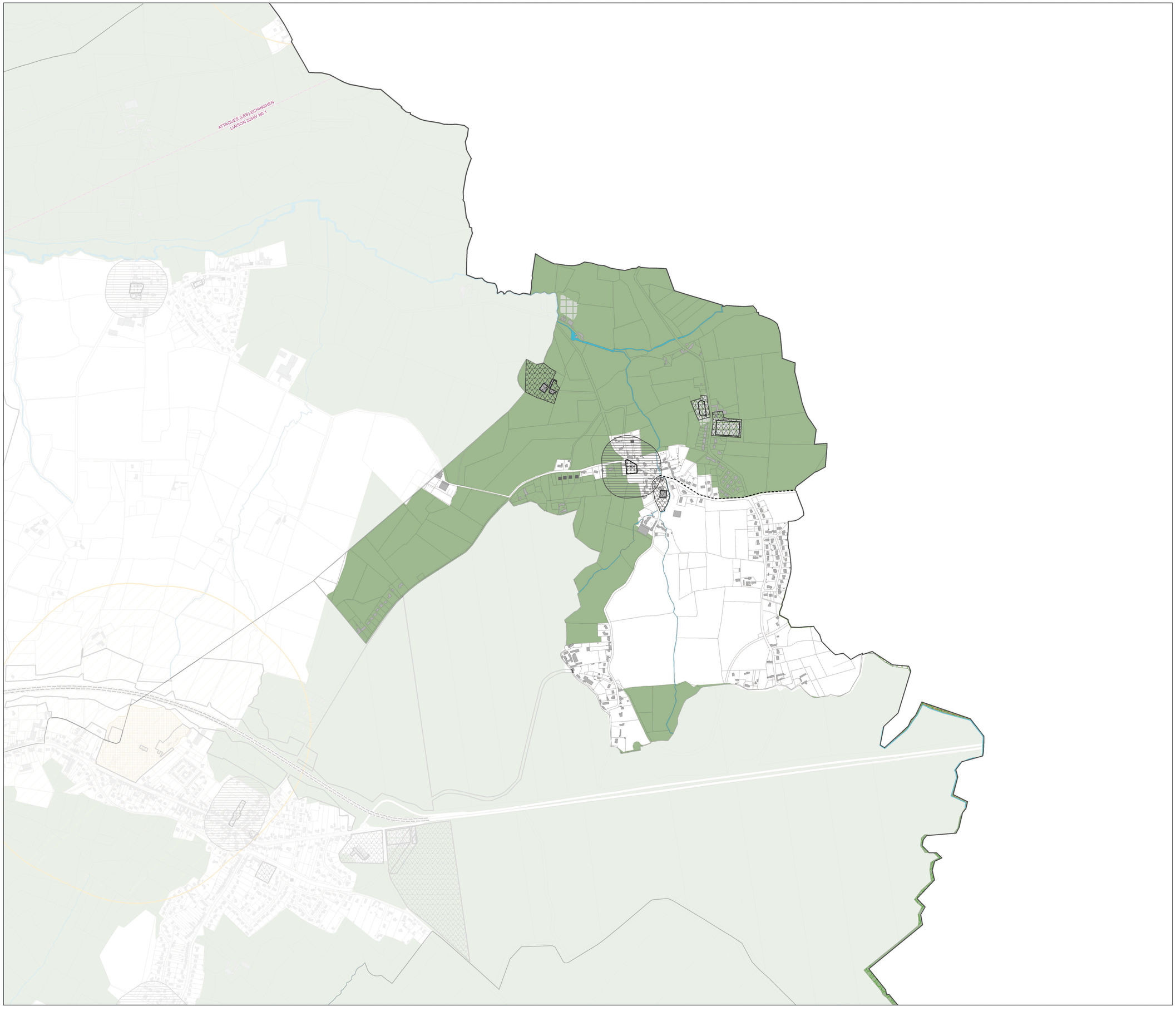
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- Itinéraire cyclotouristique
- ENSD - Espace Naturel Sensible Départemental
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN

- Limite CAB
- Commune
- Parcelle
- Bâti cadastre
- A16
- Axe principal
- Tunnel
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Campings caravanings
- Terrain de golf
- Carrières
- Cimetières
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, RTE 2017, ©DDTM 62, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BDCO



Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mis pour être annexé à la délibération de la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
06 AVR. 2017

Pour Le Vice-Président, Ruddy-Jean DUBAR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

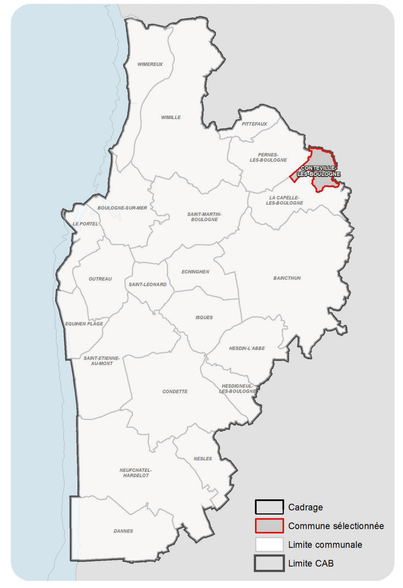
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

CONTEVILLE-LES-BOULOGNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage

- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection

- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte

4) Informations et Obligations Diverses

- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- Itinéraire cyclotouristique
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.ca2b.boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté / Mis en révision le 16 DEC. 2014
Approuvé le 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Pour Le Vice-Président,
Ludovic-Jean DEBEAUR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

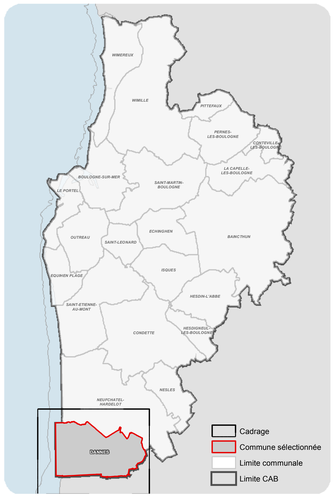
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

DANNES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I6 - Mines et carrières
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- A8 - Dunes du Pas-de-Calais
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT1 - Récepteur radioélectrique
- PT1 - Centre de réception
- PT2 - Emetteur ou récepteur radioélectriques
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Limite CAB
- Commune
- Parcelle
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- A16
- Axe principal
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Campings caravanings
- Carrières
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, RTE 2017, ©DDTM 62, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté pour être soumis à la consultation
06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Pour Le Vice-Président
Ambroise DUBAR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

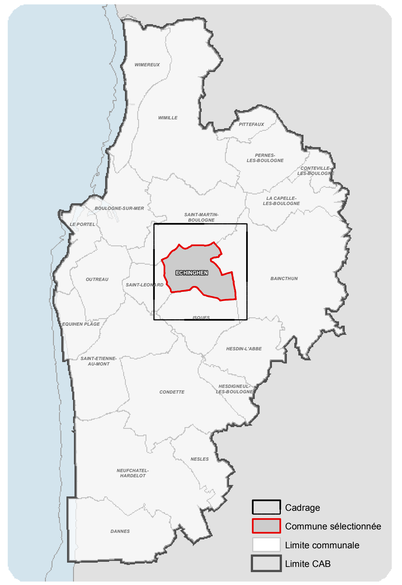
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

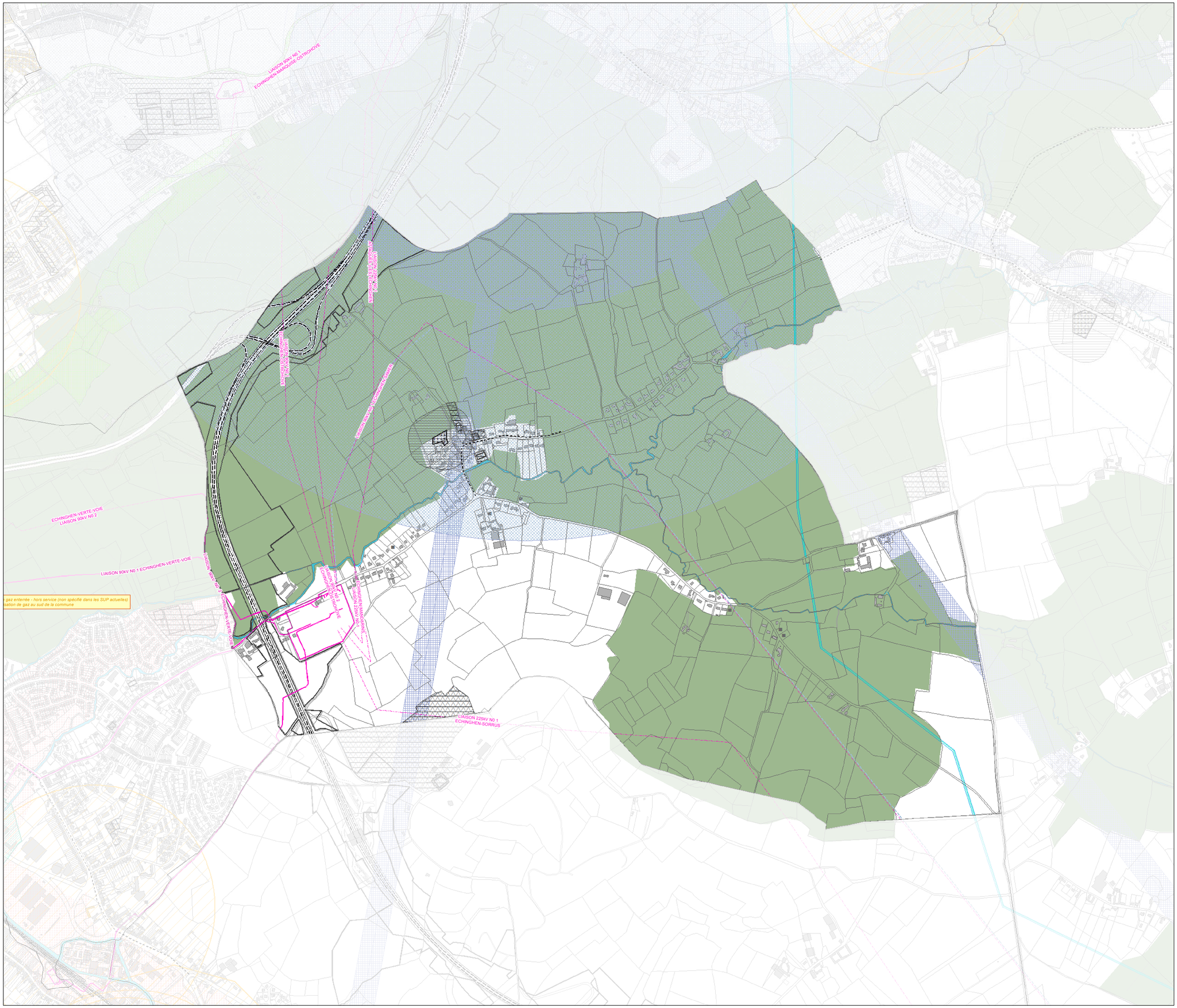
ECHINGHEN

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)





Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- I3 - Canalisation de transport de
- I4 - Réseau électrique
- I4 - Réseau électrique
- I4- Poste électrique
- PT3 - Réseaux de

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT1 - Centre de réception
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- A16
- Axe principal
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour être annexé à la délibération du 6 AVR. 2017 de la Commission de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Pour le Vice-Président, Frédéric-Jean DEBRAS

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

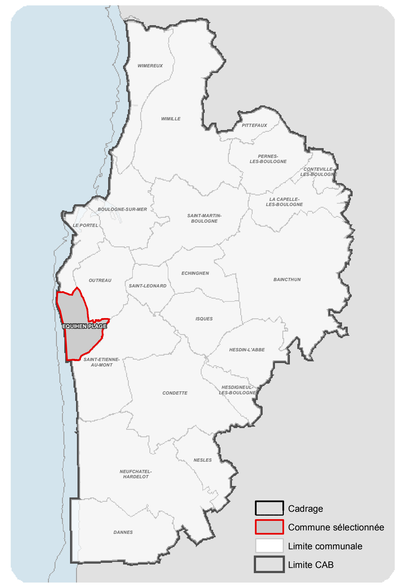
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

EQUIHEN PLAGE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- A8 - Dunes du Pas-de-Calais
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte

4) Informations et Obligations Diverses
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté tire présenté à la délibération du conseil communautaire du 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

P/le Vice-Président,
Kadder Jean DEBRAB

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I4 - Réseau électrique aérienne

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- A9 - ZAP Condette
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte

4) Informations et Obligations Diverses
- A9 - ZAP Condette
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté pour être annexé à la délibération de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Pour Le Vice-Président, Ludovic Jean DEBRAS

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

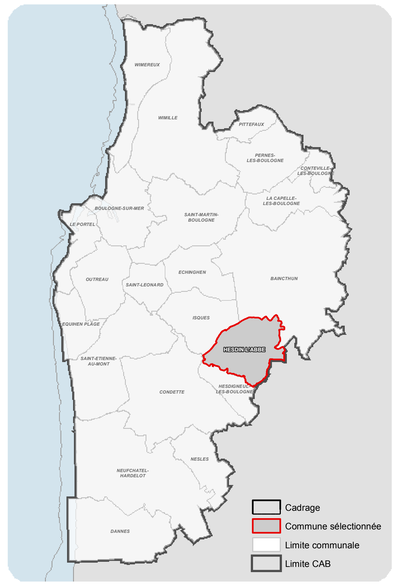
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

HESDIN-L'ABBE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Le Vice-Président, Guillaume Boris DEBAILLE

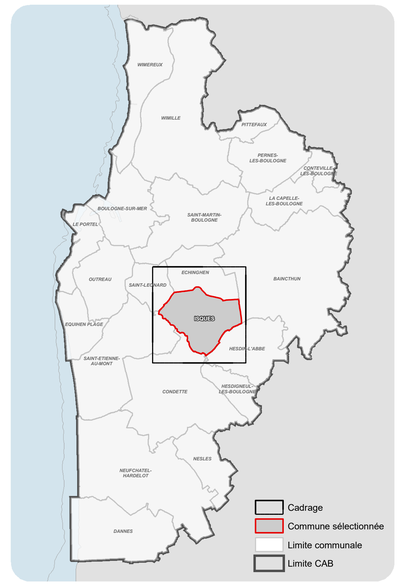
PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
ISQUES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 06 Avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Protection de monument
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- A16
- Axe principal
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour être annexé à la délibération du 06 AVR. 2017 du Conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

P/Le Vice-Président, Kaddour Jhon DEBBAR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

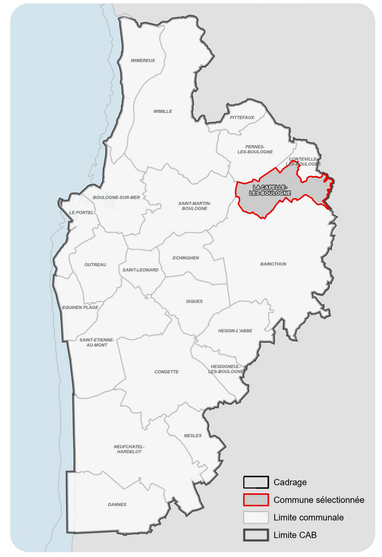
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LA CAPELLE-LES-BOULOGNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE	24 Mars 2016 et 30 Juin 2016 (seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE	06 Avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ATB - Axe Terrestre
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté pour être annexé à la délibération du 06 AVR. 2017 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Le Vice-Président, Kaddour Ben DEBBAH

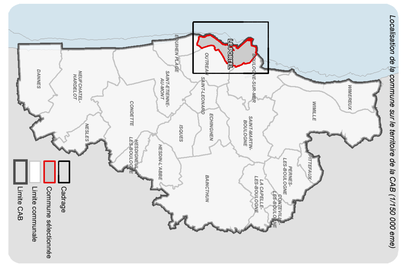
PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LE PORTEL

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 06 Avril 2017



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert
- I4 - Réseau électrique souterrain

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes pouvant les propriétés riveraines des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- AB - Dunes du Pas-de-Calais
- AC1 - Monument surfacique
- AR3 - Zone de protection
- EL8 - Centres de surveillance de la navigation maritime
- EL9 - zone de protection
- JS1 - installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT1 - Centre de réception

4) Informations et Obligations Diverses
- SIC Site d'intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Tunnel
- Voie de service
- Aérodrome
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©OREAL Nord-Pas de Calais - AZI, SCOTM 62, RTE 2017, SHOM, DGI cadastre mentenue 2001, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Pour Le Vice-Président, Kaddour Jess DEBBAR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

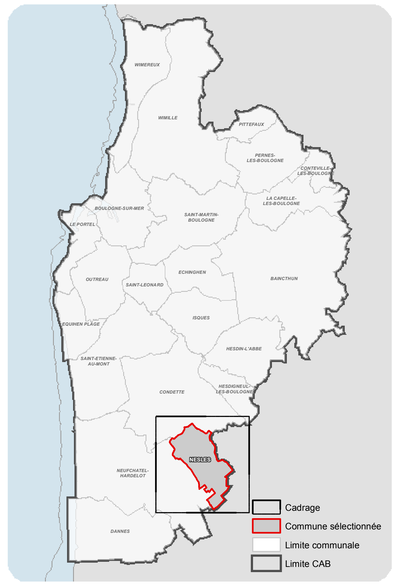
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

NESLES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

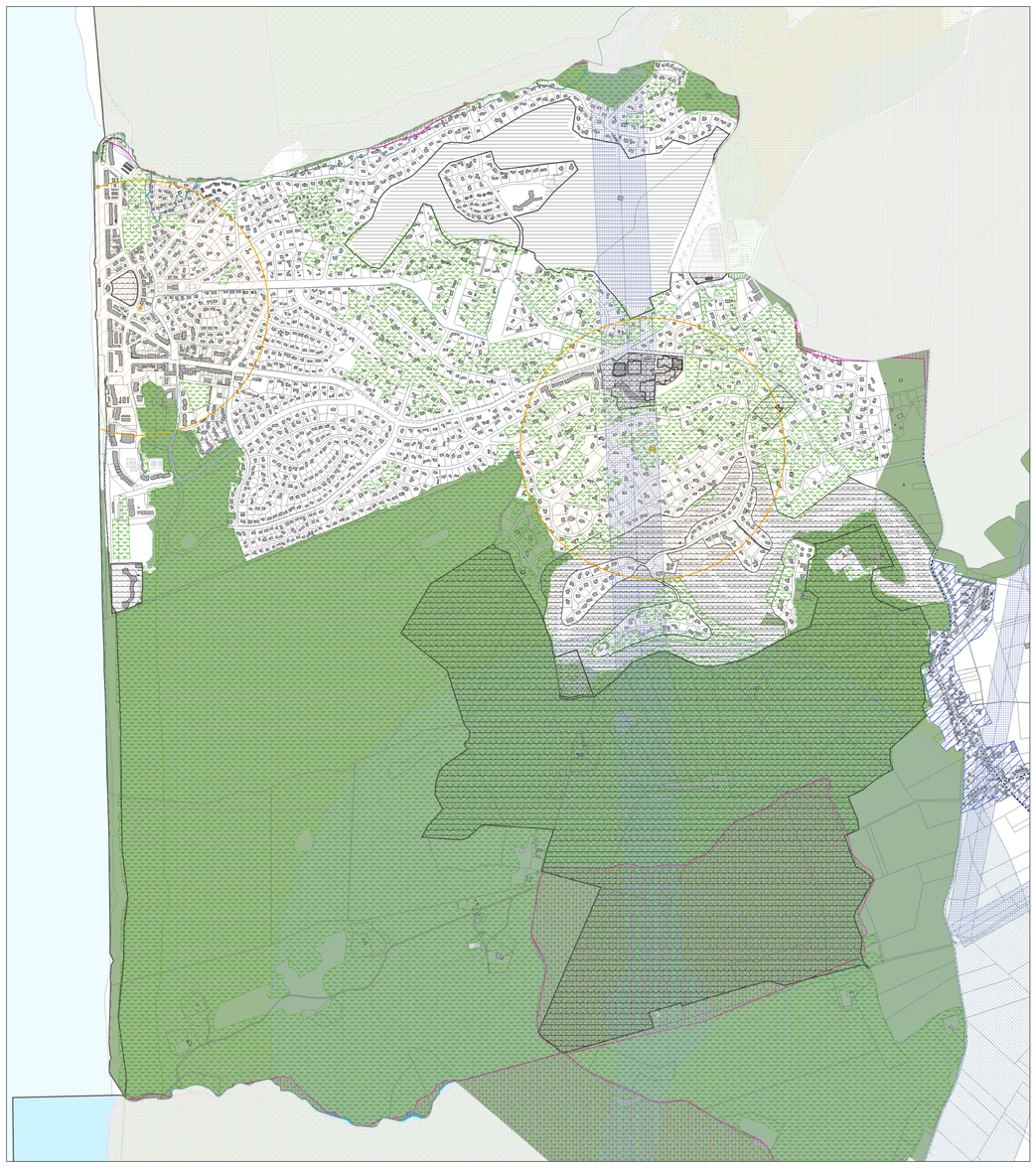
3) Servitudes de classement et de protection
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte

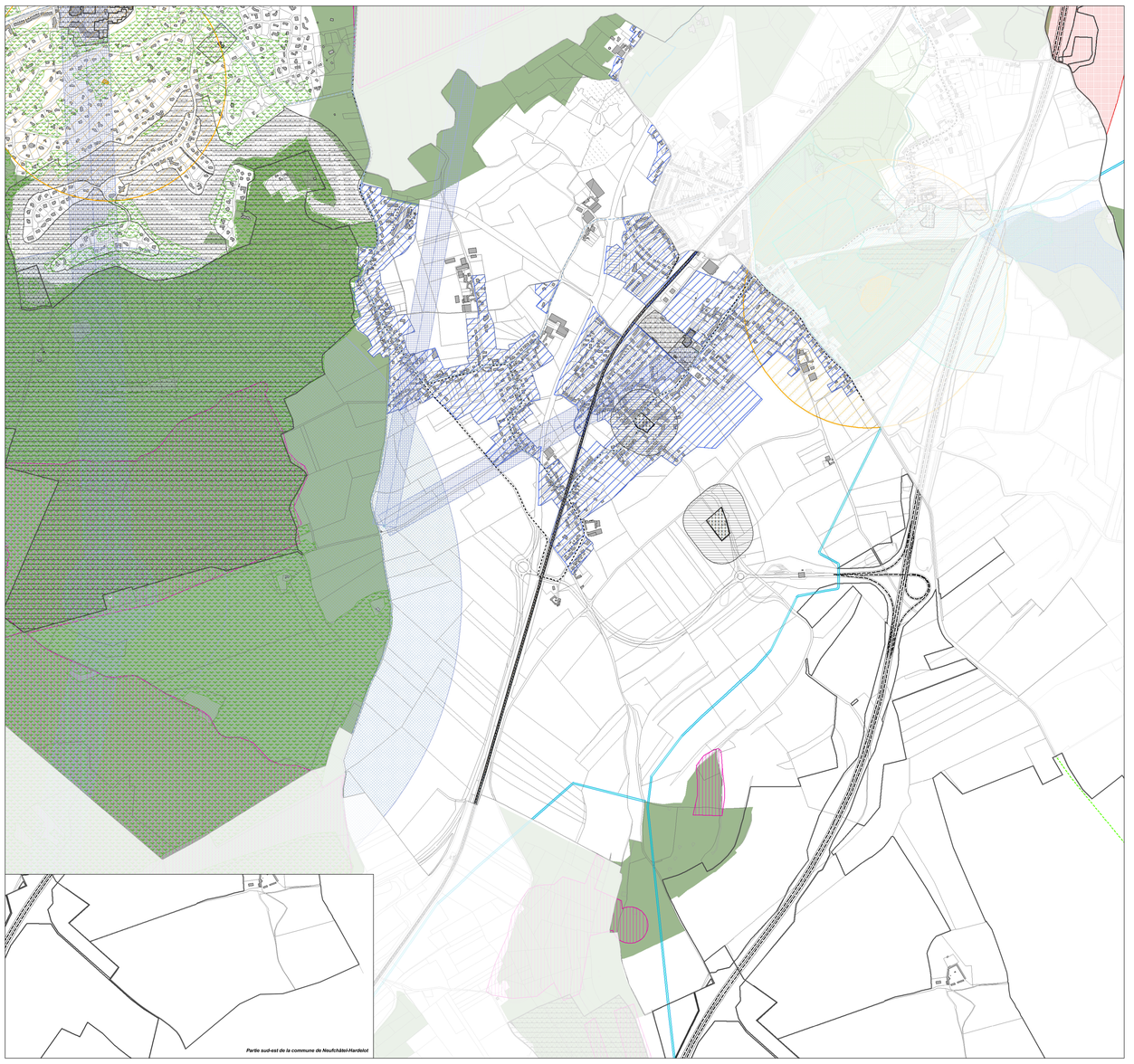
4) Informations et Obligations Diverses
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- APB - Aire d'Arrêté de Protection de Biotope
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- ENSD - Espace Naturel Sensible Départemental
- ZSC Zone de Spéciale de Conservation
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- A16
- Voie ferrée principale
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO





Partie sud-est de la commune de Neufchâtel-Hardelot

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du 30/06/2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Pour le Président,
Le Vice-Président

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

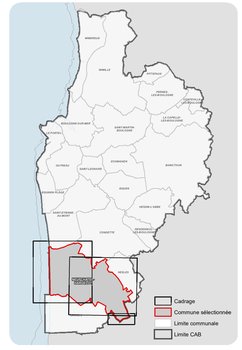
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

NEUFCHATEL-HARDELOT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

APPROBATION LE	06 Avril 2017
DOCUMENT MODIFIÉ PAR : MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°4	Approuvé le 30 Juin 2026

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I6 - Mines et carrières
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales et communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie

3) Servitudes de classement et de protection
- AS - Dunes du Pas-de-Calais
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- J1 - Installation sportive
- J1 - Enceinte
- Récepteur
- PT1 - Centre de réception
- Emetteur ou récepteur
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection
- Servitude de résidence principale (art. L151-14-1 du CU)
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- INFO - Axe Terrestre Bruyant
- Itinéraire cyclotouristique
- ENS0 - Espace Naturel Sensible Départemental
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZSC Zone de Spéciale de Conservation
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Limite CAB
- Commune
- Parcelle
- Bâti cadastre
- Voie ferrée principale
- Campings caravanings
- Terrain de golf
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation SOCO et CAB avec : -IDIREAL Nord-Pas de Calais - AZI, RTE 2017, -SDDTM 62, -SBRGM, -DGI cadastre numérisé 2025, SDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté par délibération du 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Pour Le Vice-Président, Ludovic Jens DEBRAS

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

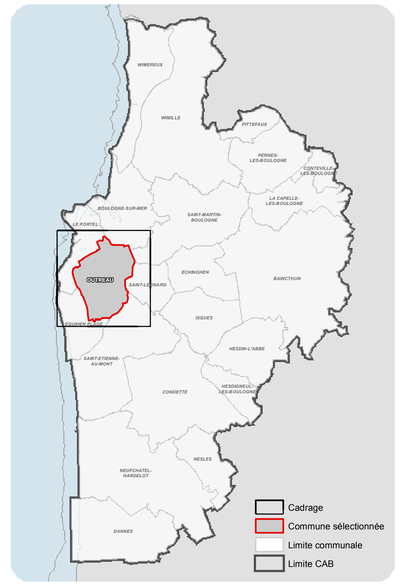
OUTREAU

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)

APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- I4- Poste électrique

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Protection de monument
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Tunnel
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêté pour être annexé à la délibération du 06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Pour Le Vice-Président,
Ludovic-Axel DUBAR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

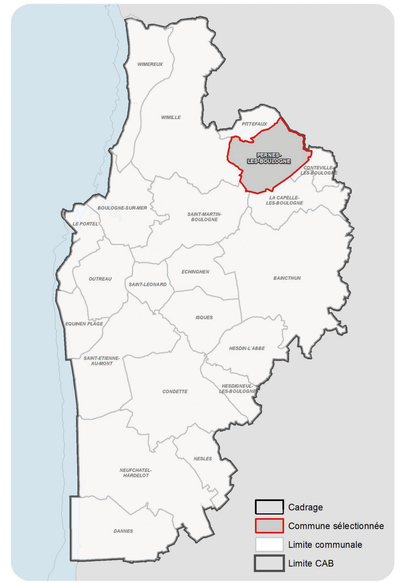
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

PERNES-LES-BOULOGNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 06 AVR. 2017

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

P/ La Vice-Présidente,
Madame Anne DERBAUX

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

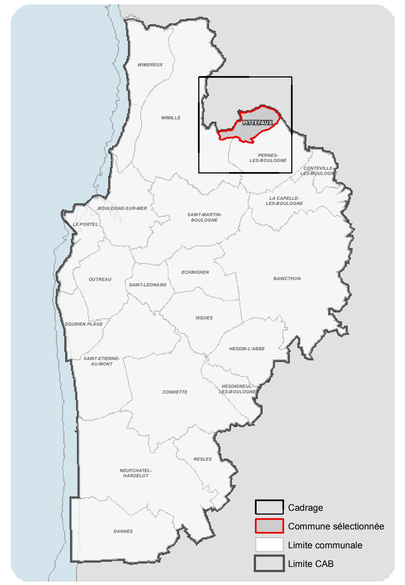
PITTEFAUX

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET LE 24 mars 2016 et 30 juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)

APPROBATION LE 6 avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



ATTAQUES (LES-ECHINGHEN LIAISON 225kV N0 1

Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Protection de monument
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- ZNIEFF I

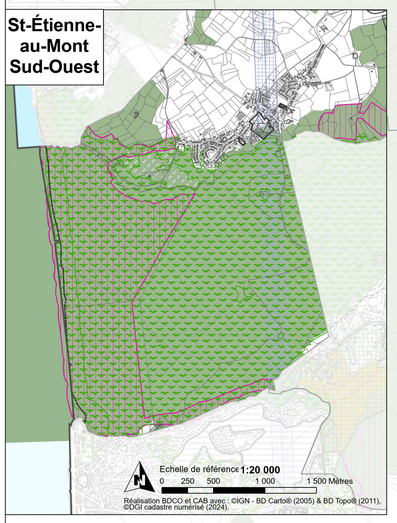
INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, BDCO

St-Étienne-au-Mont Nord-Est

St-Étienne-au-Mont Sud-Ouest



Echelle de référence **1:20 000**
0 250 500 1 000 1 500 Mètres

Réalisation BDCO et CAB avec : ©IGN - BD Carto® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2024).

LIAISON 90kV N0 1 ECHINGHEN - OUTREAU

LIAISON 90kV N0 1 ECHINGHEN - OUTREAU

LIAISON 90kV N0 2 ECHINGHEN-VERTE-VOIE

LIAISON 225kV N0 1 ECHINGHEN-SOMBRIN

RES. LIAISON 150kV N0 1 LYDD ECHINGHEN

RES. LIAISON 150kV N0 1 LYDD ECHINGHEN

LIAISON 90kV N0 2 ECHINGHEN-LE CONGRE-MONT DE BRIQUES

LIAISON 90kV N0 2 ECHINGHEN-LE CONGRE-MONT DE BRIQUES

Mis pour être annexé à la délibération de ce jour du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
0 6 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

P/° Le Vice-Président, Kaddour-Jean DEBAAS

Partie Sud de la zone urbaine de Saint-Étienne-au-Mont

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mis pour être annexé à la délibération de ce jour du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
0 6 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

P/° Le Vice-Président, Kaddour-Jean DEBAAS

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

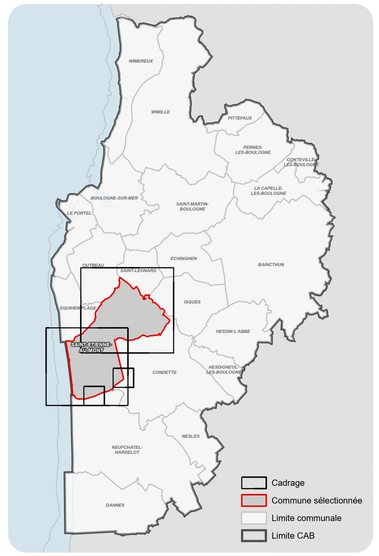
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAINT-ETIENNE-AU-MONT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE	24 Mars 2016 et 30 Juin 2016 (seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE	06 Avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage

- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- I4- Poste électrique
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage

- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection

- A8 - Dunes du Pas-de-Calais
- A9 - ZAP Condette
- AC1 - Monument linéaire
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses

- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES

- Bâti cadastre
- Parcelle
- A16
- Axe principal
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Campings caravanings
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Commune
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, RTE 2017, ©DDTM 62, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour être annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
06 AVR. 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

P/° Le Vice-Président,
Kaddour-Jean DEBAUR

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

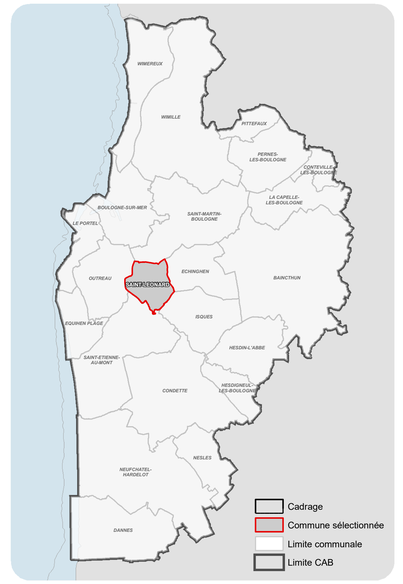
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAINT-LEONARD

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRÊT DE PROJET LE 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du code de l'urbanisme)
APPROBATION LE 06 Avril 2017

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- I4- Poste électrique
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- PT1 - Centre de réception

4) Informations et Obligations Diverses
- ENSD - Espace Naturel Sensible Départemental
- ZNIEFF I

INFORMATIONS NON OPPOSABLES
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- Parcelle
- Axe principal
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Stades, équipements sportifs
- Hydrographie
- Limite CAB

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BDCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, ©DDTM 62, RTE 2017, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BDCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du 27 Mars 2025
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
POUR Vice-président,
Sébastien OGOUCHI

PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAINT-MARTIN-BOULOGNE

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

APPROBATION LE 06 Avril 2017
DOCUMENT MODIFIÉ PAR :
- MODIFICATION n°4 Approuvé le 09 Octobre 2025

Localisation de la commune sur le territoire de la CAB (1/100 000 eme)



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- EL9 - Passage des piétons le long du littoral
- EL9 - Servitude de sentier ouvert
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I4 - Réseau électrique aérienne
- I4 - Réseau électrique souterraine
- I4- Poste électrique
- I6 - Mines et carrières
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage
- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Tracé de voie
- T1 - Zone de protection
- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Monument Historique
- AC1 - Monument linéaire
- AC1- Monument surfacique
- AC1 - Protection de monument
- AC2 - Sites naturels
- AC4_Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- JS1 - Installation sportive
- JS1 - Enceinte
- Récepteur
- PT1 - Centre de réception
- Emetteur ou récepteur
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses
- APB - Aire d'Arrêté de Protection de Biotope
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- ENSD - Espace Naturel Sensible Départemental
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Limite CAB
- Parcelle
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Bâti cadastre
- A16
- Axe principal
- Tunnel
- Voie ferrée principale
- Voie de service
- Hydrographie
- Laisse de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources: Réalisation BOCO et CAB avec : ©DREAL Nord-Pas de Calais - AZI, RTE 2017, ©DDTM 62, ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2024, BOCO

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du 30/06/2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

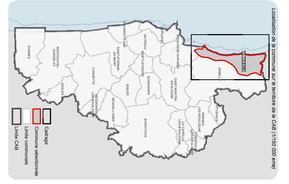
PLAN ANNEXE
Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIMEREUX

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

APPROBATION LE 06 Avril 2017
DOCUMENT MODIFIE PAR :
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°4 Approuvé le 30 Juin 2026



Légende - SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage
- A1 - Passage des engins mécaniques pour entretien
- A2 - Passage des engins mécaniques pour entretien
- EL9 - Réseaux des piétons le long du littoral
- I3 - Canalisation de transport de gaz
- PT3 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes d'alignement, d'accot et de voisinage
- EL11 - Interdiction d'accès des véhicules motorisés, sauf dérogations et commodités
- EL11 - Interdiction d'accès des véhicules motorisés, sauf dérogations et commodités
- EL11 - Interdiction d'accès des véhicules motorisés, sauf dérogations et commodités
- EL11 - Interdiction d'accès des véhicules motorisés, sauf dérogations et commodités
- Trait de vue
- T1 - Zone de protection
- T5 - Cimetière
- T7 - Périmètre de protection des risques naturels prévisibles et servitudes

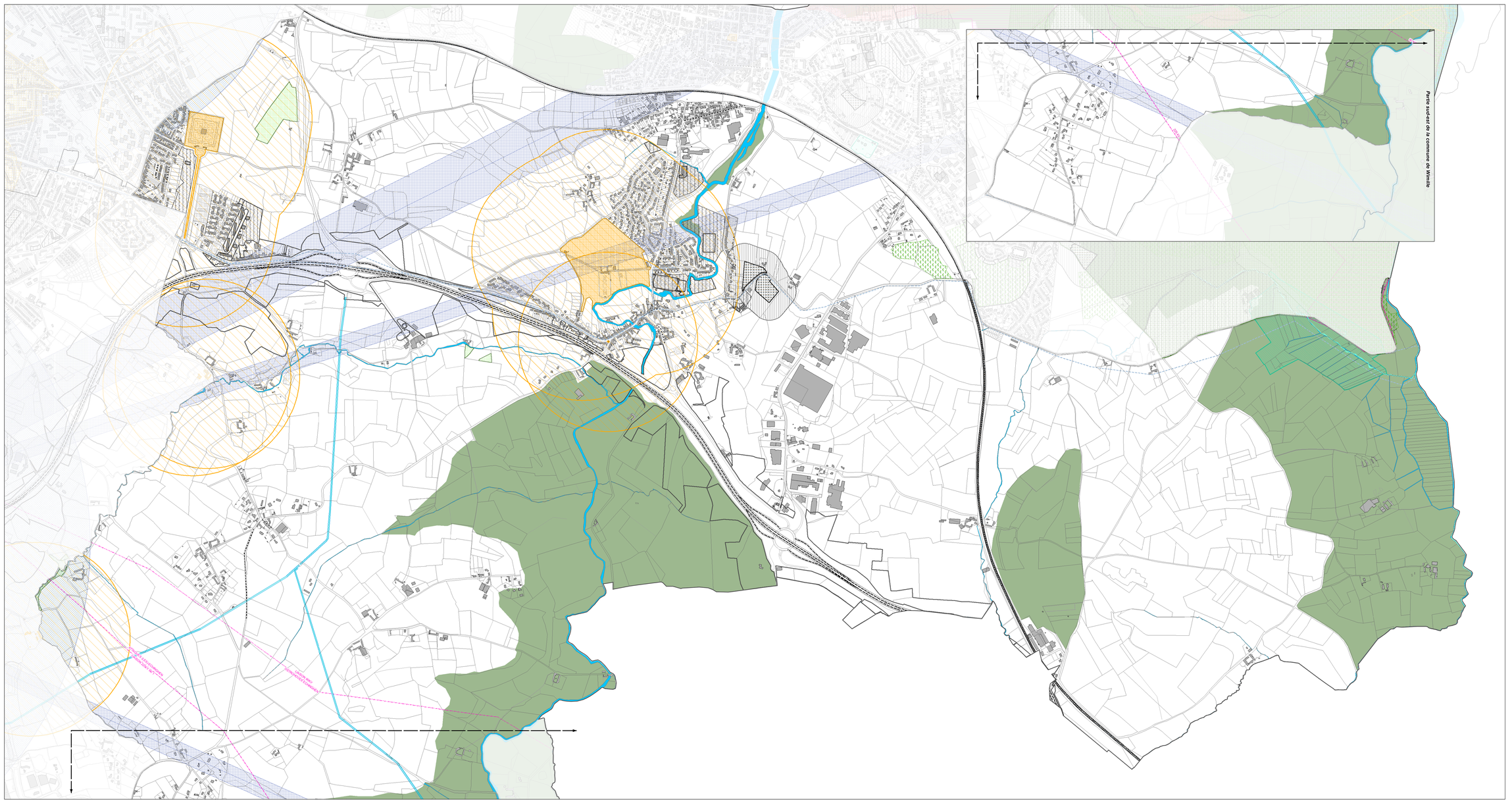
3) Servitudes de classement et de protection
- AC1 - Monument Historique
- AC1 - Monument Historique
- AC1 - Protection de monument
- AC2 - Sites naturels
- AC2 - Réserves naturelles
- AC2 - Zone de protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- EL1 - Emplois
- PT1 - Centre de réception
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT3 - zone de protection
- Servitude de relations juridiques (art. L151-14 du CU)

4) Informations et Obligations Diverses
- ENS2 - Espace Naturel Sensible Départemental
- SIC Site d'Intérêt Communautaire
- ZPS Zone de Protection Spéciale
- ZNIEFF I

INFORMATIONS FOND DE PLAN
- Limite CAB
- Commune
- Parcelle
- Bâti existant
- Eau
- Cours d'eau
- Voie ferrée principale
- Voie ferrée secondaire
- Cimetière
- Stade, équipements sportifs
- Végétation
- Terrain de golf
- Limite de mer
- Mer

Fond de plan : Orthophotographie 2021 (BDORTHO® IGN) et CAB pour : CERFAL, Nord Pas de Calais - ADU, CEREMA, DDTM 62, RTE 2017, CIBRIOM, DGI (cadastre numérisé 2023, DGCO)

0 100 200 300 400 500 Mètres



Communauté d'agglomération du Boulonnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLAN ANNEXE

Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et Informations et Obligations Diverses (IOD)

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIMILLE

BOULOGNE-SUR-MER Développement côte d'opale

ARRÊT DE PROJET LE : 24 Mars 2016 et 30 Juin 2016 (seconde délibération prévue par l'article L123-6 du code de l'urbanisme)

APPROBATION LE : 06 Avril 2017



Légende : SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES :

1) Servitudes de passage

- A1 - Forêts soumises au régime forestier
- A2 - Passage sur engins mécaniques pour entretien des canaux
- A3 - Passage sur engins mécaniques pour entretien des cours d'eau non domaniaux
- A4 - Ouvrages de défense contre la mer
- A5 - Alignement
- EL9 - Servitude de marche-pied
- I1 - Canalisations de transport de gaz
- I4 - Réseaux électriques aériens
- PT1 - Réseaux de télécommunication

2) Servitudes relatives à l'établissement, à l'accroissement et de voisinage

- AC1 - Monuments historiques
- AC2 - Abords des monuments historiques
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
- AS1 - Captages d'eau potable
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques
- T1 - Zone de surveillance
- T5 - Zone de protection

3) Servitudes de classement et de protection

- AC1 - Monuments historiques
- AC2 - Abords des monuments historiques
- AC3 - Monument archéologique
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
- AS1 - Captages d'eau potable
- AS2 - Périmètres de protection
- EB1 - Espaces boisés classés
- PT1 - Zone de réception
- PT2 - Zone d'émission ou réception
- PT3 - Zone de protection

4) Informations et Obligations Diverses

- Réseau Routier Départemental
- Réseau Routier Communautaire
- Zone de Protection Spéciale

INFORMATIONS FOND DE PLAN

- Bâti isolé
- Parcelle
- Lieu-dit
- Cadastre
- Voies limite principale
- Voies limite secondaire
- Cartographie cadastrale
- Toponymie
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Station, équipements sportifs
- Hydrographie
- Cours d'eau
- Limite de mer
- Mer

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Données Référentiel BDCOG-CAB.shp - IGN-BD ALTI-Parc B Cadastre - ADOCOM et SIG 2017 / GEOLAB, DGI cadastre numéro 2324, BDCO